

SYNDICALISME HEBDO

2^e cahier du n° 3077 du 26 mai 2006

46^{ème} Congrès
12-16 Juin 2006  Grenoble

Engagés dans une **société** en **mutation**

amen
en **d**éments
é debate



Sommaire

Rapport de la Commission des résolutions	p. 2
Liste des 22 amendements en débat	p. 4
Élections	p. 11



Rapport de la commission des résolutions

réunie le 12 mai 2006

La commission des résolutions a examiné les recours au traitement des amendements et les demandes de retour au texte initial déposés par les syndicats et UTR sur les modifications de la charte financière et sur le projet de résolution générale.

Modifications de la charte financière confédérale

Un seul syndicat a fait appel du traitement de son amendement. La commission des résolutions et le Bureau national confirment le rejet de cet amendement et n'ont pas retenu d'amendement en débat au congrès.

En conséquence, après une présentation par le rapporteur des modifications de la charte financière, il n'y aura qu'un seul vote global au congrès sur les modifications proposées.

Projet de résolution générale

- **19 syndicats ont fait appel à la commission des résolutions pour maintenir des amendements. Ce qui représente 52 amendements.**
- **1 syndicat a demandé le retour au texte initial.**

La commission et le Bureau national ont :

- **rejeté la demande de retour au texte initial,**
- **confirmé le rejet de 51 amendements,**
- **intégré au projet de résolution 1 amendement à l'article 6.32.5.**



Le nouveau texte de l'article 6.32.5

« Afin de préserver l'avenir du système de santé, de nouvelles formes de régulation doivent être mises en œuvre tant au plan national qu'au plan régional.

Pour cela, il convient :

- de poursuivre la complémentarité initiée entre les régimes obligatoires et complémentaires,
- de prendre en compte la nécessité absolue d'une articulation plus forte entre la médecine de ville et l'hospitalière,
- de garantir des soins de qualité. Cela suppose de favoriser une meilleure organisation entre les professionnels de santé autour des patients (réseaux de soins, prévention, permanence des soins, contenu concret donné au dispositif du médecin traitant...) et de développer l'évaluation de leurs pratiques professionnelles et de leur formation continue,
- d'assurer la répartition territoriale homogène de l'offre **financièrement accessible à tous** qu'elle soit publique, privée ou sous statut libéral. »

Les débats définitifs

Dans la première liste de 25 débats envisagés publiée le 27 avril, des amendements avaient été oubliés qui étaient identiques à ceux retenus pour le débat. Ces syndicats ont été prévenus.

Ainsi, au total

- 10 syndicats ont retiré leurs amendements,
- 65 syndicats ont confirmé le maintien de leur(s) amendement(s) et accepté de le(s) défendre au congrès.

Compte tenu de la position des syndicats et du temps prévu à l'ordre du jour du congrès pour le débat du projet de résolution générale, la commission des résolutions et le Bureau national ont décidé de mettre en débat 22 amendements.

Trois débats initialement envisagés ont été retirés :

- Débat n°15 : Sécurité sociale professionnelle ou sécurisation des parcours professionnels.
- Débat n°21 : Financement des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Débat n°23 : Appréciation sur nos 14 années de développement.

Un seul syndicat a été retenu par débat en recherchant le meilleur équilibre entre les fédérations et les régions.





Liste des 22 amendements en débat

Débat n°1

Concurrence et économie de marché

Le projet de résolution, dans son analyse de la mondialisation, fait le constat de conditions de la concurrence et d'exigences des marchés qui grandissent et qui s'imposent aux entreprises. Un syndicat demande de retirer du texte la mention indiquant que les entreprises ne peuvent se soustraire à ces conditions.

Article	Syndicat	Amendement
1.21.2	Communication Conseil Culture Loire-Atlantique Vendée	Supprimer : « les entreprises ne peuvent pas s'y soustraire. » Remplacer la phrase : « cela se traduit dans leur stratégie » par « cela se traduit dans la stratégie des entreprises »

Débat n°2

Rôle des corps intermédiaires

Le syndicat propose de retirer du texte la phrase qui indique que la démocratie directe est insuffisante à elle seule pour parvenir aux compromis à construire.

Articles	Syndicat	Amendement
1.52	Syndicat Parisien des Affaires Economiques et des Finances	Suppression du premier paragraphe « Face à la diversité... transformations sociales nécessaires. »

Débat n°3

Le sens de la critique sociale

Le syndicat propose de retirer la fin de l'article qui indique qu'en portant une vision misérabiliste, le syndicalisme participe à nier sa propre légitimité assise sur l'acquis de son action.

Articles	Syndicat	Amendement
2.13	Chimie Energie Rhône-Alpes Ouest	Supprimer la fin de l'article à partir de « Nous refusons de plaquer... » jusqu'à « les statu quo ».



Débat n°4

Dettes publiques laissées aux générations futures

Le projet de résolution indique que les dettes publiques ne peuvent être laissées en l'état aux générations futures. Un syndicat propose de renforcer la rédaction en soulignant le caractère inacceptable de dettes publiques laissées en l'état.

Article	Syndicat	Amendement
2.21	SGEN Finistère	Dernier alinéa de l'article « Les dettes publiques... du développement du monde » devient : « Il est inacceptable que les dettes publiques soient laissées en l'état aux futures générations. Il s'agit non seulement d'inventer de nouvelles techniques, de nouveaux modes de production et de consommation mais également de mettre en place des systèmes de financement équitables et pérennes qui permettent la durabilité et l'équilibre géographique du développement du monde. »

Débat n°5

Défense des acquis et nouvelles garanties

Le syndicat souhaite compléter le paragraphe qui présente l'axe revendicatif de notre stratégie : agir sur le travail, obtenir de nouvelles garanties collectives par la mention « il nous faut préserver nos acquis ».

Article	Syndicat	Amendement
2.31 d	Syndicat Général Agroalimentaire Lot-et-Garonne	Modifier le premier paragraphe « Nous poursuivons notre... pour tous les salariés » par « Il nous faut préserver nos acquis et poursuivre notre action pour obtenir... »

Débat n°6

Services publics, efficacité économique et évaluation

Le projet de résolution définit des exigences en matière de qualité des services publics. Le syndicat demande de retirer du texte celle qui concerne la recherche de la meilleure efficacité économique.

Article	Syndicat	Amendement
3.22	Chimie Energie Champagne-Ardenne	Suppression de « la recherche de la meilleure efficacité économique »



Débat n°7

Possibilité de déléguer le service public à un opérateur privé

Le syndicat demande la suppression des éléments du texte qui indiquent que les services publics peuvent être concédés à des opérateurs privés.

Article	Syndicat	Amendement
3.22	SGEN Haute-Savoie	Supprimer : « Quels que soient le statut ou la nature juridique de l'opérateur » et supprimer la dernière phrase « Elles doivent... des opérateurs privés. »

Débat n°8

Usage de la grève dans les services publics

Le syndicat propose de supprimer ce paragraphe car il pourrait porter atteinte au droit de grève.

Articles	Syndicat	Amendement
3.25	Interco Moselle	Suppression de l'article

Débat n°9

Conception de l'Europe sociale

Le syndicat propose de définir des objectifs à l'Europe sociale au travers de règles sociales communes.

Articles	Syndicat	Amendement
3.44	Syndicat Général Agroalimentaire des Landes	Ajouter à la fin de l'article : « Les premiers objectifs de l'Europe sociale sont : – l'harmonisation par le haut du droit du travail, – l'harmonisation par le haut de la durée légale du travail quotidienne et annuelle, – la mise en place d'un SMIC européen, – l'harmonisation de la fiscalité des entreprises et sa prise en charge à terme par le budget de l'Union, – l'harmonisation par le haut des protections sociales des travailleurs. »



Débat n°10

Concept de la RSE

Le syndicat demande de retirer du texte l'article 4.16 définissant la RSE. L'amendement permet un débat sur la façon dont la CFDT entend faire de la RSE un levier d'action stratégique.

Article	Syndicat	Amendement
4.16	Syndicat des Etablissements et Arsenaux de l'Etat de Basse-Normandie	Suppression de l'article.

Débat n°11

RSE et sous-traitance

Un syndicat demande de supprimer la mention du comportement des entreprises vis-à-vis des salariés de leurs sous-traitants et fournisseurs dans la définition de la RSE.

Articles	Syndicat	Amendement
4.13	Syndicat Parisien des Affaires Economiques et des Finances	Suppression du premier point : « leurs comportements... où ils sont employés, »

Débat n°12

Représentativité : ouverture du premier tour des élections professionnelles

Le syndicat demande à limiter l'accès aux élections professionnelles aux seules organisations syndicales représentatives. L'amendement permet de mener le débat sur la proposition de reconnaissance de la représentativité définie dans le projet de résolution.

Articles	Syndicat	Amendement
5.15.2	Syndicat Commerce Inter Départemental Ile-de-France	Remplacer la première phrase par : « Toute liste de candidats devra être obligatoirement présentée par une organisation syndicale représentative ».



Débat n°13

Redéfinition des missions des institutions représentatives du personnel

Le syndicat refuse la redéfinition des missions des IRP, en limitant la réflexion et les évolutions aux moyens qu'elles ont pour les exercer.

Article	Syndicat	Amendement
5.31 (ex 5.32)	SYMETAL Rhône	Suppression du premier point de l'article: « la redéfinition des missions...durée du mandat »

Débat n°14

Intéressement dans le secteur public

Le syndicat demande à ce que le projet de résolution ne se prononce plus en faveur de la négociation de dispositifs d'intéressement dans les entreprises publiques et les fonctions publiques.

Articles	Syndicat	Amendement
6.13.6	Santé Sociaux Finistère	Supprimer l'article.

Débat n°15 (ex n°16)

Rénovation du contrat de travail

Le syndicat propose de retirer la totalité du chapitre « Rénover le contrat de travail ».

Articles	Syndicat	Amendement
6.19	Syndicat du Personnel de l'Energie Atomique du Tricastin	Suppression de l'ensemble de l'article 6.19 – Rénover le contrat de travail et renvoi du mandat donné au Bureau national sur le sujet après réflexion conduite dans toutes les organisations de la CFDT.

Débat n°16 (ex n°17)

Retraites : Echéance 2008

Le syndicat propose d'engager un débat dans toute l'organisation sur la manière d'aborder l'échéance de 2008.

Articles	Syndicat	Amendement
Après le 6.31.8	SGEN Bas-Rhin	Ajouter un nouvel article 6.31.9 « Dans l'évolution du système des retraites, 2008 constitue une étape importante. Le Congrès mandate le Bureau national pour engager immédiatement le débat dans toute l'organisation pour permettre de revoir l'ensemble des paramètres. »



Débat n°17 (ex n°18)

Retraites : condition à l'évolution de la durée de cotisation

Cet amendement des syndicats de la métallurgie parisienne vise à faire le lien entre évolution de la durée de cotisation et départs anticipés liés à la pénibilité.

Article	Syndicat	Amendement
Après le 6.31.8	SMVSO, STM77, STM93, SMNS, SGTM91	Ajouter un nouvel article (6.31.9 ou 6.31.10) : « Dans le cadre des négociations à venir sur les retraites, toute évolution de la durée de cotisations (41 puis 42 ans) pour obtenir une retraite pleine et entière, doit être conditionnée par la mise en place d'un système de départs anticipés pour les salarié(e)s qui ont subi les conséquences de la pénibilité au travail. Il s'agit d'obtenir des durées de retraite moyennes équivalentes quelles que soient les catégories professionnelles. »

Débat n°18 (ex n°19)

Généralisation de la possibilité d'accéder à l'épargne retraite

Le projet de résolution se prononce pour la généralisation de la possibilité d'accès à un système sécurisé d'épargne collective à tous les salariés. Le syndicat s'oppose à cette orientation.

Articles	Syndicat	Amendement
6.31.6	Syndicat Général Agroalimentaire des Landes	Supprimer cet article.

Débat n°19 (ex n°20)

Assurance maladie et paritarisme

Le projet de résolution fait le constat de la multiplicité des acteurs impliqués dans le système de soins et en tire pour conséquence que le paritarisme n'est plus le mode pertinent de gestion de l'assurance maladie. Un syndicat propose de supprimer cet article.

Articles	Syndicat	Amendement
6.32.2	Syndicat du Personnel de l'Energie Atomique de Marcoule	Suppression de l'article.



Débat n°20 (ex n°22)

Conception de notre engagement dans le syndicalisme européen

En visant à retirer du projet de résolution notre objectif de voir la CES dépasser la simple addition des positions de ses membres, l'amendement du syndicat permet d'avoir un débat sur notre conception de l'engagement dans le syndicalisme européen.

Article	Syndicat	Amendement
7.11.2	Syndicat Parisien des Affaires Economiques et des Finances	Suppression des deux dernières phrases : « La CES doit... notre engagement dans la CES. »

Débat n°21 (ex n°24)

Attention privilégiée aux adhérents

Un syndicat souhaite retirer du texte l'orientation visant à porter une attention privilégiée aux adhérents par rapport aux autres salariés.

Articles	Syndicat	Amendement
7.22.12.3	Syndicat Général des Affaires Culturelles	Supprimer la phrase « En retour, la CFDT se doit de lui porter une attention privilégiée par rapport à l'ensemble des salariés ».

Débat n°22 (ex n°25)

Situation des jeunes

Le projet de résolution fait le constat que les jeunes générations ne sont plus assurées de vivre aussi bien ou mieux que les générations qui les ont précédées. Le syndicat s'oppose à cette analyse.

Articles	Syndicat	Amendement
7.30.2 7.30.3	Chimie Energie Languedoc Roussillon (SYCELER)	Supprimer les 2 articles : « 7.30.2 et 7.30.3 »

Élections



Grenoble 2006

11

amendements
en débat



Élections du Bureau national par le congrès

Les candidatures au Bureau national

Pour les 1^{re} et 2^e catégories (fédérations et URI), la liste des candidats est établie dans l'ordre de classement résultant du vote du Conseil national confédéral des 17 et 18 mai 2006.

La 3^e catégorie est composée des candidats choisis par le Bureau national sortant pour être proposés comme membres de la future commission exécutive. La liste a été arrêtée lors de la session du Bureau national des 9 et 10 mars 2006.

La 4^e catégorie est composée d'un représentant de l'Union confédérale des cadres qui a droit statutairement à un siège.

► 1^{re} catégorie : Candidats présentés par les fédérations

Nom/Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN Avril
BRIAND Yolande	Santé-sociaux	55	Technicienne de laboratoire	Secrétaire générale	45/46	1858
DESCACQ Véronique	Banques	44	Responsable d'agence bancaire	Secrétaire générale	–	1858
ESCH Marie-Odile	Interco	49	Attachée territoriale- Assistante socio-éducative principale	Secrétaire générale	6/8	1858
GARNIER Hervé	FGA	47	Salarié d'exploitation agricole	Secrétaire général	45/46	1858
GILLIER Dominique	FGMM	51	Mécanicien	Secrétaire général	8/8	1858
JOUNEUX Chantal	FEP	44	Enseignante	Secrétaire nationale		1858
LARDEUX Nicole	Services	51	Employée commerce	Secrétaire générale adjointe	46/46	1858
MORLAND Hervé	F3C	45	Agent de la Poste	Secrétaire général	46/46	1858
PIERRON Patrick	FCE	44	Cadre EDF	Secrétaire général	38/40	1858
VILLENEUVE Jean-Luc	SGEN	60	Professeur	Secrétaire général		1838
LE COQ Joël	FGTE	56	Agent administratif	Secrétaire général		1830
BRÛLÉ Didier	Services	52	Salarié assurances	Secrétaire général	43/46	1784
MURGIA Joseph	FNCB	52	Coffreur	Secrétaire général	45/46	1768
GARCIA Martial	PSTE	47	Employé sécurité sociale	Secrétaire général adjoint		1319
MANACH Jean-Jacques	FEAE	48	Chaudronnier	Secrétaire général		751

► 2^e catégorie : Candidats présentés par les URI

Nom/Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN Avril
BRANDICOURT Nathalie	Picardie	49	Professeur des écoles	Secrétaire générale	44/46	1770
GATTI Alain	Lorraine	48	Professeur des écoles	Secrétaire général		1770
GUIAVARC'H Maryvonne	Bretagne	54	Employée CPAM	Secrétaire générale	45/46	1770
LAREUR Françoise	Ile-de-France	44	Technicienne agricole	Secrétaire générale adjointe	45/46	1770
PEULET Bernard	Rhône-Alpes	48	Infirmier psychiatrique	Secrétaire général	19/19	1770
SEGUIN Marie-Andrée	Champagne-Ardenne	50	Employée maroquinerie	Secrétaire générale	46/46	1770
BERGER Laurent	Pays-de-la-Loire	37	Conseiller en insertion professionnelle	Secrétaire général	29/31	1753
GIL Alain	Ile-de-France	52	Employé de banques	Secrétaire général	44/46	1744
FLUHR Noëlle	Franche-Comté	53	Cadre sécurité sociale	Secrétaire générale adjointe	41/46	1704
PERRAULT Philippe	Nord-Pas-de-Calais	50	Formateur	Secrétaire général	45/46	1704
MARX Bernard	Alsace	56	Professeur	Secrétaire général	27/27	1667
ROUSSELET Gilles	Languedoc-Roussillon	40	Educateur	Secrétaire général	19/19	1594
BOST Claude	Auvergne	46	Ajusteur monteur et mécanicien monteur	Secrétaire général		1346
BATTAULT Joseph	Bourgogne	54	Technicien méthode	Secrétaire général		1117
TSIAKKAROS Stélios	Aquitaine	54	Assistant social	Secrétaire général		735
JAMME Daniel	Basse-Normandie	57	Enseignant	Secrétaire général	45/46	573
GIRAUD-EYRAUD Jacqueline	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	58	Enseignante	Secrétaire générale		223

► **3^e catégorie: Candidats présentés par le Bureau national sortant**

Nom/Prénom	Âge	Profession	Fonction Syndicale
BONNAND Gaby	54	Mécanicien	Secrétaire national
BONTEMS Jacky	54	Technicien	Secrétaire général adjoint
CHÉRÈQUE François	50	Educateur spécialisé	Secrétaire général
GRIGNARD Marcel	55	Electronicien	Secrétaire national
GUÉNÉGO Alexis	51	Ingénieur d'études sanitaires	Secrétaire national
KARVAR Anousheh	45	Conservatrice en chef des bibliothèques	Secrétaire générale adjointe de l'UCC
LAIGO Laurence	40	Enseignante	Secrétaire confédérale
MALYS Jean-Louis	50	Sidérurgiste	Secrétaire général URI Lorraine
THOMAS Annie	54	Administratrice civile	Secrétaire nationale

► **4^e catégorie: Candidat présenté par l'UCC**

Nom/Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction Syndicale
FAYOL François	UCC	52	Administrateur civil	Secrétaire général

Règles à respecter pour établir son bulletin de vote

«Le congrès confédéral procède à un scrutin global pour l'élection du Bureau national.» Cette disposition de l'article 37 du règlement intérieur de la Confédération a les conséquences suivantes :

- Le bulletin de vote comporte les quatre catégories : fédérations, URI, candidats présentés par le Bureau national sortant (future CE) et l'UCC.
- Une anomalie ou non respect des règles dans l'une des catégories entraîne l'annulation complète du bulletin.

Combien de noms doivent comporter les bulletins de vote ?

1. Pour chacune des 1^{re} et 2^e catégories (candidatures des fédérations et URI), selon l'article 37 du règlement

intérieur de la Confédération, les bulletins de vote déposés dans l'urne devront comporter, lorsque le nombre de candidatures femmes est supérieur ou égal à 5 :

- au minimum 11 noms dont au moins 4 femmes
- au maximum 14 noms dont au moins 5 femmes
- en cas de vote pour 12 ou 13 noms, au moins 4 femmes.

2. Dans la 3^e catégorie (candidats présentés par le Bureau national sortant) le bulletin devra comporter au maximum 9 noms. Il n'y a pas de minimum.

3. Dans la 4^e catégorie (UCC) le bulletin devra comporter au maximum 1 nom.

« Seuls les bulletins comportant les noms des candidats régulièrement déposés seront pris en considération ». Selon cette disposition du règlement intérieur de la Confédération, sera déclaré nul un bulletin qui comporterait pour l'une ou l'autre des catégories, un nom autre que ceux des candidats figurant sur le bulletin de vote. En résumé, pour être valable, un bulletin ne doit comporter aucune mention manuscrite autre que la rature des noms, en respectant les minimum et maximum prévus pour chacune des catégories, ainsi que les règles concernant la mixité.

Sont déclarés élus

Selon l'article 18 des statuts, dans chacune des 1^{re} et 2^e catégories, il doit y avoir au plus 9 hommes et au moins 5 fem-

mes provenant d'au moins 10 organisations distinctes, et recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés. Parmi les 14 candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, seront déclarés élus les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix, s'ils répondent à ces critères.

Si, dans les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ces critères ne sont pas remplis, seront déclarés élus parmi les candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés les 5 premières femmes, et jusqu'à concurrence d'au moins 10 organisations, dans leur ordre de classement les 9 autres candidats.

Les bulletins de vote seront à disposition des délégués à l'entrée du congrès.

Élection de la commission de suivi de la charte financière et informatique

Le Bureau national propose à l'élection par le Congrès la liste des candidats ci-dessous. Le rôle de cette commission est précisé dans l'article 14-4 de la Charte financière. La liste des candidats répond aux critères de taille des syndicats, d'origine ainsi que des différentes dispositions prévues à l'article 14.3 de la charte adoptée lors du 43^e congrès. Le nombre de poste à pourvoir est de 2 dans le collège des fédérations, de 2 dans le collège des URI et de 6 dans le collège des syndicats.

► Collège des fédérations

Candidat	Fédération
Martine ROY	Hacuitex
Jean-Marie VILLOING	FCE

► Collège des URI

Candidat	Fédération
Sophie LANCEREAU	Poitou-Charentes
Catherine LAPOUGE	Basse-Normandie

► Collège des syndicats

Candidat	Fédération
Stéphane BONNETAIN	Syndicat Construction Bois du Tarn
Alain ELIE	Syndicat Services d'Eure et Loire
Alain LAROSE	Syndicat Métaux Caen
Elisabeth LE GAC	Syndicat Santé sociaux Rhône
Jean-Paul LAURENT	Syndicat Aquitain des établissements de la défense
Brigitte RIZZO	Syndicat des Banques et sociétés financières d'Ile-de-France

2^e cahier du n° 3077 du 26/05/2006.

Directrice de la publication : Annie Thomas.

Coordination, direction artistique : Service Communication CFDT.

Conception et réalisation : TBWA, Service Communication CFDT et Cicero.

Impression : Imprimerie La Siep. N° CPPAP 0905S 05551. ISSN 00397741

46^{ème} Congrès
12-16 Juin 2006



Grenoble

amendements
en débat

